

Calendrier des activités de formation

Hiver et Printemps 2025

Ne manquez pas Impôts des particuliers : Applications pratiques et déclarations fiscales!

Nos incontournables au programme cet hiver :

- Impôts des particuliers : Applications pratiques et déclarations fiscales; (anciennement *Déclarations fiscales des particuliers*)
- Applications et particularités en TPS/TVH et TVQ, autres taxes et droits touchant les entreprises québécoises.

Nos nouveautés au programme 2024-2025 :

- Accession à la propriété : RAP, CELIAPP et autres mesures fiscales;
- TPS/TVH et TVQ : Immobilier;
- Régimes de taxes à la consommation aux États-Unis.

En rappel :

- Mise à jour en fiscalité : Applications pratiques pour les sociétés, les fiducies et les particuliers pour les comptables et autres professionnels de la fiscalité;
- Mise à jour en fiscalité : Applications pratiques pour les sociétés, les fiducies et les particuliers pour les planificateurs financiers, les conseillers en placement et les courtiers hypothécaires ou en assurance;
- Mise à jour en TPS/TVH et TVQ, autres taxes et droits touchant les entreprises québécoises – récents développements et particularités;
- Formation de haut niveau sur la retraite en partenariat avec Nathalie Bachand, Martin Dupras et Mélanie Beauvais;
- NCECF : Mise à jour, applications, particularités et sommaire des choix en comptabilité et en présentation des états financiers;
- NCOSBL : Mise à jour, applications, particularités et sommaire des choix en comptabilité et en présentation des états financiers;
- Mise à jour et meilleures pratiques en financement et relations avec vos actionnaires – créanciers – banquiers;
- Mise à jour et meilleures pratiques en contexte de redressement et/ou insolvabilité.

Merci de faire du CQFF votre référence pour répondre à vos besoins!

L'équipe du CQFF

Choisissez parmi les options économiques pour vous inscrire

À compter de 2024-2025, le CQFF ajoute différentes options économiques à celles existantes :

| | |
|--|--|
| Inscriptions à nos sessions publiques | Inscrivez-vous et vos employés dès maintenant pour profiter du prix hâtif avant le 15 janvier et payez seulement avant ces dates selon la formation. |
| Rabais fidélité | Jusqu'à 15 % de rabais selon les inscriptions achetées à nos sessions publiques en 2024-2025 pour la saison 2025-2026 – Plus vous inscrivez d'employés : plus gros sera le rabais. |
| Votre animateur, notre matériel de formation / Formation dans votre organisation | Communiquer avec le CQFF pour établir une entente et profiter d'un rabais important. Découvrez nos formules de formation dans votre organisation et de Votre animateur, notre matériel pour offrir une formation adaptée à vos employés dans votre organisation. |
| Codes promotionnels | Surveillez nos codes promotionnels en cours de saison dans nos communications. |

Rabais fidélité à cumuler en 2024-2025 pour la saison 2025-2026

Si vous inscrivez plusieurs employés à nos sessions publiques du CQFF, vous bénéficierez d'un code promotionnel jusqu'à 15 % pour la saison suivante – Plus vous inscrivez d'employés : plus gros sera le rabais.

| Valeurs des inscriptions achetées par un employeur | Rabais fidélité la saison suivante |
|--|------------------------------------|
| Entre 1 000 \$ et 2 499 \$ | 5 % |
| Entre 2 500 \$ et 14 999 \$ | 10 % |
| 15 000 \$ et plus | 15 % |

Le CQFF a confirmé en juin 2024 aux employeurs admissibles le rabais fidélité 2024-2025. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question à ce sujet.

Merci à nos partenaires



Choisissez le bon mode de diffusion pour vous

Le CQFF offre différents modes de diffusion : lequel vous convient le mieux?

| Mode de diffusion | Description | Avantages | À considérer |
|---------------------------------------|---|---|---|
| Webdiffusion en direct | Séance en direct diffusant la formation captée précédemment et offrant une période de questions par clavardage à distance en direct avec un (des) formateur(s) | <ul style="list-style-type: none"> Aucun déplacement pour suivre la formation; Aucun supplément en présentiel ne s'applique; Possibilité de clavarder avec les formateurs en direct et poser vos questions; Aucune évaluation sommative requise pour se faire reconnaître les heures de formation continue obligatoire; Format PDF du matériel disponible dans les documents en ligne sur le portail. | <ul style="list-style-type: none"> Avoir une bonne connexion Internet (idéalement filaire); Prévoir de télécharger le matériel de formation d'avance; Aucune possibilité de faire des pauses ou de revenir en arrière puisque la formation est en direct à une date fixe; Formation à distance à une date fixe. |
| Webdiffusion en différé | Séance ayant fait l'objet d'une formation captée précédemment et se donnant uniquement à distance en différé | <ul style="list-style-type: none"> Aucun déplacement pour suivre la formation; Aucun supplément en présentiel ne s'applique; Possibilité de suivre la formation à votre rythme (faire des pauses ou revenir en arrière) puisque la formation est en différé; Format PDF du matériel disponible dans les documents en ligne sur le portail. | <ul style="list-style-type: none"> Avoir une bonne connexion Internet (idéalement filaire); Prévoir de télécharger le matériel de formation d'avance; Aucune possibilité de clavarder avec les formateurs en direct; Vous pouvez poser vos questions pour les formations en fiscalité par courriel à fiscalite@cqff.com et/ou formation@cqff.com; Évaluation sommative requise pour se faire reconnaître les heures de formation continue obligatoire; Le prix de la formation est légèrement supérieur; Aucune annulation/remboursement n'est possible dès que l'accès à l'activité de formation est accordé. |
| Formation à distance en direct | Séance se donnant entièrement et uniquement à distance en direct pouvant être captée pour diffusion future en webdiffusion | <ul style="list-style-type: none"> Aucun déplacement pour suivre la formation; Aucun supplément en présentiel ne s'applique; Possibilité de clavarder avec les formateurs en direct et poser vos questions; Aucune évaluation sommative requise pour se faire reconnaître les heures de formation continue obligatoire; Format PDF du matériel disponible dans les documents en ligne sur le portail. | <ul style="list-style-type: none"> Avoir une bonne connexion Internet (idéalement filaire); Prévoir de télécharger le matériel de formation d'avance; Aucune possibilité de faire des pauses ou de revenir en arrière puisque la formation est en direct; Formation à distance à une date fixe. |
| Présentiel | Séance se donnant entièrement et uniquement en personne pouvant être captée pour diffusion future en webdiffusion | <ul style="list-style-type: none"> Possibilité de rencontrer en personne les formateurs (avant la séance, lors des pauses, lors du repas s'il y a lieu et à la fin de la séance); Possibilité de réseauter avec les autres participants de la séance en présentiel; Aucune évaluation sommative requise pour se faire reconnaître les heures de formation continue obligatoire; Format PDF du matériel disponible dans les documents en ligne sur le portail. | <ul style="list-style-type: none"> Déplacement requis pour suivre la formation; Format papier obligatoire pour assurer une bonne logistique, un supplément s'applique; Un supplément pour le présentiel s'applique également. |

Hiver-printemps 2025 en un coup d'œil

| Formations 2024-2025 | Date et heures de la séance ¹ | Mode de diffusion | Tarifs | Supplément en présentiel ² | Supplément format papier ³ |
|--|---|-------------------------|--------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Applications et particularités en TPS/TVH et TVQ, autres taxes et droits touchant les entreprises québécoises Sigle : APPTX2024 | 21 et 22 janvier 2025 – 8 h 30 à 12 h 00 | Webdiffusion en direct | 449 \$ | s. o. | 50 \$ - optionnel |
| | À compter du 3 février 2025 jusqu'au 31 août 2025 | Webdiffusion en différé | 449 \$ | s. o. | 50 \$ - optionnel |
| Impôts des particuliers : Applications pratiques et déclarations fiscales (7 heures) Sigle : DECL2024 | 4 février 2025 – 8 h 30 à 16 h 30 | Présentiel - Brossard | 475 \$ | 75 \$ - obligatoire | 85 \$ - obligatoire |
| | 5 février 2025 – 8 h 30 à 16 h 30 | Présentiel - Brossard | 475 \$ | 75 \$ - obligatoire | 85 \$ - obligatoire |
| | 6 février 2025 – 8 h 30 à 16 h 30 | Présentiel - Laval | 475 \$ | 75 \$ - obligatoire | 85 \$ - obligatoire |
| | 10 février 2025 – 8 h 30 à 16 h 30 | Présentiel - Québec | 475 \$ | 75 \$ - obligatoire | 85 \$ - obligatoire |
| | 19 et 20 février 2025 – 8 h 30 à 12 h 00 | Webdiffusion en direct | 475 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| | 11 et 12 mars 2025 – 8 h 30 à 12 h 00 | Webdiffusion en direct | 475 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| | À compter du 24 février 2025 jusqu'au 30 juin 2025 | Webdiffusion en différé | 475 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| Impôts des particuliers : Applications pratiques et déclarations fiscales (4 heures) Sigle : DECL2024-4H | 18 février 2025 – 8 h 30 à 12 h 30 | Webdiffusion en direct | 375 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| | 13 mars 2025 – 8 h 30 à 12 h 30 | Webdiffusion en direct | 375 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| | À compter du 24 février 2025 jusqu'au 30 juin 2025 | Webdiffusion en différé | 375 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| Accession à la propriété : RAP, CELIAPP et autres mesures fiscales Sigle : ACCESSION2024 | Jusqu'au 31 août 2025 (incluant une période de questions par Teams avec les formatrices le 16 janvier 2025 de 11 h 00 à 12 h 00) | Webdiffusion en différé | 349 \$ | s. o. | 50 \$ - optionnel |
| TPS/TVH et TVQ : Immobilier Sigle : TXIMMO2024 | À compter du 3 février 2025 jusqu'au 31 août 2025 (incluant une période de questions par Teams avec les formateurs le 20 mars 2025 de 8 h 30 à 9 h 30) | Webdiffusion en différé | 125 \$ | s. o. | s. o. |
| Régimes de taxes à la consommation aux États-Unis Sigle : TXUSA2024 | À compter du 3 février 2025 jusqu'au 31 août 2025 (incluant une période de questions par Teams avec les formateurs le 20 mars 2025 de 10 h 00 à 11 h 00) | Webdiffusion en différé | 125 \$ | s. o. | s. o. |

Pour vous inscrire : portail.cqff.com

- 1 Date limite d'inscriptions : 7 jours ouvrables avant chaque séance et 7 jours ouvrables avant la date limite de visionnement pour les séances en webdiffusion en différé.
- 2 Pour le supplément en présentiel, le prix varie selon la durée de la formation.
- 3 Pour le supplément format papier, le prix varie selon la durée de la formation. Pour toute demande de format papier reçue moins de 10 jours avant la séance, le CQFF ne peut garantir que vous le recevrez à temps pour la séance. Toutefois, le format PDF sera accessible via le Portail CQFF.

Hiver-printemps 2025 en un coup d'œil (suite)

| Formations 2024-2025 | En rappel ¹ | Mode de diffusion | Tarifs | Supplément format papier ² |
|--|------------------------|-------------------------|--------|---------------------------------------|
| Mise à jour en fiscalité : Applications pratiques pour les sociétés, les fiducies et les particuliers pour les comptables et autres professionnels de la fiscalité Sigle : MAJCPA2024 | Jusqu'au 31 mars 2025 | Webdiffusion en différé | 475 \$ | 75 \$ - optionnel |
| Mise à jour en fiscalité : Applications pratiques pour les sociétés, les fiducies et les particuliers pour les planificateurs financiers, les conseillers en placement et les courtiers hypothécaires ou en assurance Sigle : MAJPF2024 | Jusqu'au 31 mars 2025 | Webdiffusion en différé | 375 \$ | 75 \$ - optionnel |
| Formation de haut niveau sur la retraite Sigle : RETRAITE2024 | Jusqu'au 31 mars 2025 | Webdiffusion en différé | 275 \$ | 50 \$ - optionnel |
| Mise à jour en TPS/TVH et TVQ, autres taxes et droits touchant les entreprises québécoises – récents développements et particularités Sigle : MAJTX2024 | Jusqu'au 30 juin 2025 | Webdiffusion en différé | 349 \$ | 50 \$ - optionnel |
| NCECF : Mise à jour, applications, particularités et sommaire des choix en comptabilité et en présentation des états financiers Sigle : NCECF2024 | Jusqu'au 31 août 2025 | Webdiffusion en différé | 449 \$ | 50 \$ - optionnel |
| NCOSBL : Mise à jour, applications, particularités et sommaire des choix en comptabilité et en présentation des états financiers Sigle : NCOSBL2024 | Jusqu'au 31 août 2025 | Webdiffusion en différé | 449 \$ | 50 \$ - optionnel |
| Meilleures pratiques de la fonction finance dans le contexte actuel Sigle : MPFFCA2024 | Jusqu'au 31 août 2025 | Webdiffusion en différé | 125 \$ | s. o. |
| Mise à jour et meilleures pratiques en financement et relations avec vos actionnaires – créanciers – banquiers en rappel Sigle : MAJFIN2024 | Jusqu'au 31 août 2025 | Webdiffusion en différé | 449 \$ | 50 \$ - optionnel |
| Mise à jour et meilleures pratiques en contexte de redressement et/ou insolvabilité en rappel Sigle : MAJRI2024 | Jusqu'au 31 août 2025 | Webdiffusion en différé | 349 \$ | 50 \$ - optionnel |

Pour vous inscrire : portail.cqff.com

¹ Date limite d'inscriptions : 7 jours ouvrables avant la date limite de visionnement.

² Pour le supplément format papier, le prix varie selon la durée de la formation. Pour toute demande de format papier reçue moins de 10 jours avant la date limite de visionnement, le CQFF ne peut garantir que vous le recevrez à temps avant celle-ci. Toutefois, le format PDF sera accessible via le Portail CQFF.

Le Portail et le site Web du CQFF : deux valeurs ajoutées aux participants du CQFF

Portail CQFF

Le Portail CQFF contient tous les documents liés à l'activité de formation à laquelle vous vous inscrivez, en version électronique. Vous y retrouverez le volume complet pour votre activité de formation, les différents chapitres présentés séparément ainsi que divers documents et outils de référence, qui varient selon l'activité de formation choisie.

Par exemple, pour les activités de formation Mise à jour en fiscalité et Impôts des particuliers, vous aurez accès à des documents Web qui regroupent plusieurs écrits du CQFF sur des sujets variés et qui sauront certainement vous aider dans votre pratique. Ces nombreux écrits s'ajoutent à nos cartables déjà bien garnis! De plus, vous pourrez utiliser des modèles de choix et de lettres préparés par le CQFF en plus d'avoir accès à des publications de notre partenaire Raymond Chabot Grant Thornton.



Le Portail CQFF contient aussi un moteur de recherche vous permettant de trouver facilement le ou les documents dans lesquels les termes recherchés se trouvent. Il s'agit d'un outil efficace pour faciliter vos recherches et vous faire sauver du précieux temps!

Centre d'information

Le Centre d'information sur le cqff.com contient une panoplie d'informations relatives à la fiscalité et à d'autres sujets connexes. Vous pourrez naviguer dans les différentes rubriques de cette page Web, pour découvrir le large éventail d'informations qui s'y trouve.

Dans la première portion de la page, l'information est regroupée par thématique fiscale, en plus de contenir différentes publications du CQFF et de ses partenaires.

Dans la seconde portion de la page, il s'agit principalement d'information entourant le cadre législatif fiscal (lois, règlements, budgets), incluant des publications des autorités fiscales.

Le Centre d'information vous permet donc d'avoir accès à une variété de sujets, regroupés en un seul endroit.

Information par thématique fiscale

| | | |
|---|--|--|
| + Assurance-emploi | + Automobiles et frais de repas | + Calcul de l'impôt des particuliers et crédits d'impôt personnels |
| + Décès | + Étudiants et REEE | + Familles et enfants |
| + Fiscalité américaine et internationale | + Fiscalité des sociétés | + Frais médicaux, personnes handicapées et REEI |
| + Mesures fiscales COVID-19 | + Placements et retraite | + Publications du CQFF et de nos partenaires |
| + Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) | + Retenues sur la paie et charges sociales | + Séparation |

Information législative et gouvernementale

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| + Administration fiscale | + Communiqués de presse et nouvelles fiscales | + Décisions des tribunaux |
| + Documents budgétaires | + Formulaires et publications | + Interprétations fédérales |
| + Interprétations québécoises | + Lois, règlements, projets de loi et autres cadres législatifs - Canada | + Lois, règlements, projets de loi et autres cadres législatifs - Québec |
| + Outils utiles et pratiques | + Services en ligne | + Taux de change |
| + Taxes à la consommation | | |

PROGRAMME – FISCALITÉ

Impôts des particuliers : Applications pratiques et déclarations fiscales

Durée de l'activité de formation : 4 ou 7 heures

Dans la version de 7 heures de cette activité de formation, les sujets sont présentés de façon plus détaillée et étoffée comparativement à la version de 4 heures. Ainsi, plusieurs des sujets sont couverts plus en profondeur que dans la version de 4 heures.

Dans la version 4 heures de cette activité de formation, nous n'entrons pas nécessairement dans le détail des sujets abordés comme c'est le cas dans la version de 7 heures. De plus, certains sujets sont couverts seulement dans la version de 7 heures.

But de l'activité de formation :

En plus de vous informer sur toutes les nouveautés affectant directement les déclarations fiscales des particuliers, cette activité de formation vous fournira les outils nécessaires pour détecter les subtilités rattachées à la préparation de celles-ci, tout en vous permettant de prodiguer de précieux conseils.

Qui devrait suivre cette activité de formation :

Toute personne impliquée dans la préparation de déclarations de revenus des particuliers ou toute personne souhaitant être à jour relativement à la fiscalité des particuliers.

Objectifs de l'activité de formation :

À la fin de la formation et de retour en milieu de travail, vous serez en mesure de :

- Connaître les principaux changements législatifs en vigueur pour l'année d'imposition 2024, ainsi qu'en matière d'interprétation et d'administration fiscale en fiscalité;
- Déterminer les principaux enjeux et particularités au niveau fiscal pour vos clients;
- Produire les déclarations fiscales de vos clients de la façon la plus optimale possible.

Au programme :

- Revue des tables d'impôt et tableaux utiles;
- Nouveautés pour les déclarations fiscales de l'année (incluant des positions administratives des autorités fiscales et de la jurisprudence) et rappel de certaines mesures annoncées dans les années antérieures, touchant notamment les sujets particuliers suivants :
 - > Les dépenses admissibles pour un employé et/ou un travailleur autonome;
 - > Les frais afférents à l'utilisation d'une automobile;
 - > La déductibilité des frais de déménagement;

- > Les revenus et frais liés découlant de placements;
- > La perte au titre d'un placement d'entreprise (PTPE);
- > L'immobilier à revenu;
- > Les règles entourant l'exemption pour résidence principale;
- > Les régimes enregistrés;
- > Le crédit d'impôt pour frais médicaux ainsi que le crédit d'impôt pour personne handicapée;
- > Les bourses d'études et le crédit pour frais de scolarité;
- > Les impacts fiscaux reliés à un changement de statut familial;
- > Les éléments propres aux déclarations fiscales des aînés;
- > L'impôt au décès et les successions;
- > Les incidences fiscales en cas de faillite;
- > L'administration fiscale.

Stratégie de formation :

Exposé magistral accompagné d'exemples.

Matériel du participant :

Ouvrage de référence servant comme matériel de formation.

Accès par le Portail CQFF à plusieurs documents complémentaires, intitulés documents Web, pour bonifier le contenu de l'ouvrage de référence.

Communiqués, dans les mois suivant la tenue de l'activité de formation, qui vous aviseront de tout changement apporté par le fisc et ayant trait aux informations fournies lors de cette activité de formation.

Liste de contrôle pour vous aider dans la prise de renseignements lors de la rencontre initiale avec un particulier et autres outils mis à votre disposition pour faciliter votre travail.

Formatrices :



Natalie Hotte,
CQFF



Mylène Goyette,
CQFF



Cindy Poliquin,
Raymond Chabot
Grant Thornton

PROGRAMME – FISCALITÉ

Impôts des particuliers : Applications pratiques et déclarations fiscales (suite)

| Dates des séances et tarifs | | | | |
|---|--|--------|--------------------------|--------------------------|
| Dates et heures | Mode de diffusion | Tarifs | Supplément en présentiel | Supplément format papier |
| 4 février 2025 – 8 h 30 à 16 h 30 (7 heures) | Présentiel - Brossard au Centre de formation DIX30 | 475 \$ | 75 \$ - obligatoire | 85 \$ - obligatoire |
| 5 février 2025 – 8 h 30 à 16 h 30 (7 heures) | Présentiel - Brossard au Centre de formation DIX30 | 475 \$ | 75 \$ - obligatoire | 85 \$ - obligatoire |
| 6 février 2025 – 8 h 30 à 16 h 30 (7 heures) | Présentiel - Laval | 475 \$ | 75 \$ - obligatoire | 85 \$ - obligatoire |
| 10 février 2025 – 8 h 30 à 16 h 30 (7 heures) | Présentiel - Québec | 475 \$ | 75 \$ - obligatoire | 85 \$ - obligatoire |
| 18 février 2025 – 8 h 30 à 12 h 30 (4 heures) | Webdiffusion en direct | 375 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| 19 et 20 février 2025 – 8 h 30 à 12 h 00 (7 heures) | Webdiffusion en direct | 475 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| 11 et 12 mars 2025 – 8 h 30 à 12 h 00 (7 heures) | Webdiffusion en direct | 475 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| 13 mars 2025 – 8 h 30 à 12 h 30 (4 heures) | Webdiffusion en direct | 375 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| À compter du 24 février 2025 jusqu'au 30 juin 2025 (7 heures) | Webdiffusion en différé | 475 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |
| À compter du 24 février 2025 jusqu'au 30 juin 2025 (4 heures) | Webdiffusion en différé | 375 \$ | s. o. | 85 \$ - optionnel |

Pour vous inscrire : portail.cqff.com

« Bravo pour votre excellente formation. C'est ce qu'il y a de mieux au Québec. Vous êtes un incontournable! »

« Cette formation, incluant le volume et le portail web, est exceptionnelle. C'est une source d'information détaillée, complète et très efficace et utile. »

« Se lancer en affaire de préparation d'impôt des particuliers sans suivre annuellement les cours du CQFF, c'est comme se lancer hors d'un avion en vol sans parachute. »

« Chapeau! Nous nous attendons à l'excellence et vous l'offrez. Les cartables sont incroyables, les formateurs maîtrisent leur sujet. Un gros Bravo! »

PROGRAMME – FISCALITÉ

Accession à la propriété : RAP, CELIAPP et autres mesures fiscales

Nouveauté

Durée de l'activité de formation : 4 heures

But de l'activité de formation :

Cette activité de formation vous permettra de voir en détail les programmes d'accession à la propriété, à savoir le régime d'accession à la propriété (RAP), le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) ainsi que le crédit pour l'achat d'une première propriété. D'autres mesures entourant la propriété immobilière seront abordées, dont notamment l'exemption pour résidence principale, les nouvelles règles sur les reventes précipitées, la déduction pour frais de déménagement ainsi que le crédit pour rénovations multigénérationnelles, et ce, afin de vous offrir une vue d'ensemble complète.

Qui devrait suivre cette activité de formation :

Toute personne désirant en connaître davantage sur les programmes d'accession à la propriété et les autres mesures fiscales entourant la propriété immobilière.

Objectifs de l'activité de formation :

À la fin de la formation et de retour en milieu de travail, vous serez en mesure de :

- Connaître les principales règles entourant le RAP et le CELIAPP;
- Identifier les mesures fiscales en lien avec la propriété auxquelles vos clients peuvent être admissibles;
- Prodiguer divers conseils à vos clients relativement à l'accession à la propriété;
- Optimiser les choix qui s'offrent à vos clients.

Au programme :

- Les règles entourant le RAP et le CELIAPP, y compris leur mise en application à l'aide d'exemples;
- Les règles sur le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation;
- Les règles de base entourant l'exemption pour résidence principale;
- Les nouvelles règles visant les reventes précipitées d'immeubles résidentiels;
- La déduction pour frais de déménagement;
- Le nouveau crédit pour rénovations multigénérationnelles.

Stratégie de formation :

Exposé magistral accompagné d'exemples.

Matériel du participant :

Ouvrage de référence servant comme matériel de formation.

Formatrices :



Natalie Hotte,
CQFF



Cindy Poliquin,
Raymond Chabot
Grant Thornton

| Dates des séances et tarifs | | | | |
|---|-------------------------|--------|--------------------------|--------------------------|
| Dates et heures | Mode de diffusion | Tarifs | Supplément en présentiel | Supplément format papier |
| Jusqu'au 31 août 2025 (incluant une période de questions par Teams avec les formatrices le 16 janvier 2025 de 11 h 00 à 12 h 00) | Webdiffusion en différé | 349 \$ | s.o | 50 \$ - optionnel |

Pour vous inscrire : portail.cqff.com

PROGRAMME – TAXES À LA CONSOMMATION

Applications et particularités en TPS/TVH et TVQ, autres taxes et droits touchant les entreprises québécoises

Durée de l'activité de formation : 7 heures

But de l'activité de formation :

Cette activité de formation vise à faire un tour d'horizon de l'ensemble des concepts, applications et particularités touchant la TPS/TVH, la TVQ ainsi que les autres taxes et droits touchant les entreprises québécoises.

Qui devrait suivre cette activité de formation :

Tous les comptables.

Objectifs de l'activité de formation :

À la fin de la formation et de retour en milieu de travail, vous serez capable de :

- Mettre à jour et remettre à niveau vos connaissances relativement à la TPS/TVH, la TVQ ainsi que des autres taxes et droits;
- Prendre connaissance des autres régimes de taxes au Canada et à l'international auxquels son organisation ou ses clients sont soumis;
- Déterminer les principaux enjeux et particularités pour son organisation ou ses clients;
- Mettre en œuvre un plan d'action s'il y a lieu pour optimiser les pratiques touchant la TPS/TVH, la TVQ ainsi que les autres droits et taxes dans son organisation ou auprès de ses clients.

Au programme :

- Vue d'ensemble des régimes de taxes à la consommation canadiennes;
- Modalités d'application générales;
- Particularités par secteurs d'activités et autres particularités en TPS/TVH et TVQ, autres taxes et droits touchant les entreprises québécoises;

- Importation;
- Exportation de biens et services;
- Autres particularités;
- Les régimes de la TPS/TVH et de la TVQ – sommaire des particularités: Autres taxes à la consommation canadiennes;
- Autres régimes de taxes affectant les activités d'entreprises québécoises;
- Liste des erreurs les plus fréquentes aux fins de la TPS/TVH et TVQ.

Stratégie de formation :

Exposé magistral accompagné d'exemples.

Matériel du participant :

Matériel de formation en TPS/TVH et TVQ, autres taxes et droits touchant les entreprises québécoises pouvant servir comme document de référence.

Communiqués, dans les mois suivant la tenue de l'activité de formation, qui vous aviseront de tout changement apporté par le fisc et ayant trait aux informations fournies lors de cette activité de formation.

Formateurs :



Maryse Janelle,
Raymond Chabot
Grant Thornton



Frédéric Gagné,
Raymond Chabot
Grant Thornton

Dates des séances et tarifs

| Dates et heures | Mode de diffusion | Tarifs | Supplément en présentiel | Supplément format papier |
|---|-------------------------|--------|--------------------------|--------------------------|
| 21 et 22 janvier 2025 – 8 h 30 à 12 h 00 | Webdiffusion en direct | 449 \$ | s.o | 50 \$ - optionnel |
| À compter du 3 février 2025 jusqu'au 31 août 2025 | Webdiffusion en différé | 449 \$ | s.o | 50 \$ - optionnel |

Pour vous inscrire : portail.cqff.com

PROGRAMME – TAXES À LA CONSOMMATION

TPS/TVH et TVQ : Immobilier

Nouveauté

Durée de l'activité de formation : Jusqu'à 2 heures

But de l'activité de formation :

Cette activité de formation vise à faire un tour d'horizon en TPS/TVH et en TVQ touchant l'immobilier.

Qui devrait suivre cette activité de formation :

Tout professionnel œuvrant en TPS/TVH et en TVQ touchant l'immobilier.

Objectifs de l'activité de formation :

À la fin de la formation et de retour en milieu de travail, vous serez capable de :

- Connaître les principaux enjeux législatifs, en matière d'interprétation et d'administration fiscale en taxes à la consommation touchant l'immobilier;
- Déterminer les principaux enjeux et particularités en taxes à la consommation touchant l'immobilier;
- Mettre en œuvre un plan d'action, s'il y a lieu, pour optimiser les pratiques touchant la TPS/TVH, la TVQ dans un contexte immobilier.

Au programme :

- Concepts fondamentaux;
- Particularités touchant les immeubles d'habitation;
- Remboursements;

- Fourniture à soi-même;
- Analyse sommaire des règles liées au changement d'usage d'un immeuble;
- Erreurs fréquentes et conséquences.

Stratégie de formation :

Exposé magistral accompagné d'exemples.

Matériel du participant :

Matériel du participant pouvant servir comme matériel de référence après la formation.

Formateurs :



Maryse Janelle,
Raymond Chabot
Grant Thornton



Frédéric Gagné,
Raymond Chabot
Grant Thornton

| Dates des séances et tarifs | | | | |
|---|-------------------------|--------|--------------------------|--------------------------|
| Dates et heures | Mode de diffusion | Tarifs | Supplément en présentiel | Supplément format papier |
| À compter du 3 février 2025 jusqu'au 31 août 2025 (incluant une période de questions par Teams avec les formateurs le 20 mars 2025 de 8 h 30 à 9 h 30) | Webdiffusion en différé | 125 \$ | s.o | s.o |

Pour vous inscrire : portail.cqff.com

PROGRAMME – TAXES À LA CONSOMMATION

Régimes de taxes à la consommation aux États-Unis

Nouveauté

Durée de l'activité de formation : Jusqu'à 2 heures

But de l'activité de formation :

Cette activité de formation vise à faire un tour d'horizon des régimes de taxes à la consommation aux États-Unis.

Qui devrait suivre cette activité de formation :

Tout professionnel œuvrant avec des entreprises ayant des ventes aux États-Unis.

Objectifs de l'activité de formation :

À la fin de la formation et de retour en milieu de travail, vous serez capable de :

- Connaître les principes législatifs, en matière d'interprétation et d'administration fiscale en taxes à la consommation aux États-Unis;
- Déterminer les principaux enjeux et particularités en taxes à la consommation aux États-Unis;
- Mettre en œuvre un plan d'action, s'il y a lieu, pour optimiser les pratiques touchant les taxes à la consommation aux États-Unis dans son organisation ou auprès de ses clients.

Au programme :

- L'application générale des taxes à la consommation aux États-Unis;
- Taxes de juridiction locale et complexités;
- Exemples de prélèvements additionnels dans certains états;

- Lieu de la fourniture;
- Assiette fiscale;
- Certaines exemptions possibles et exemples de limites;
- Nexus physique et économique;
- Obligation d'inscription et de perception des taxes et déclarations;
- Taxe sur l'utilisation;
- Certaines taxes d'accise fédérales.

Stratégie de formation :

Exposé magistral accompagné d'exemples.

Matériel du participant :

Matériel du participant pouvant servir comme matériel de référence après la formation.

Formateurs :



Maryse Janelle,
Raymond Chabot
Grant Thornton



Frédéric Gagné,
Raymond Chabot
Grant Thornton

| Dates des séances et tarifs | | | | |
|---|-------------------------|--------|--------------------------|--------------------------|
| Dates et heures | Mode de diffusion | Tarifs | Supplément en présentiel | Supplément format papier |
| À compter du 3 février 2025 jusqu'au 31 août 2025 (incluant une période de questions par Teams avec les formateurs le 20 mars 2025 de 10 h 00 à 11 h 00) | Webdiffusion en différé | 125 \$ | s.o | s.o |

Pour vous inscrire : portail.cqff.com

ACTIVITÉS DE FORMATION – EN RAPPEL

Parce que nous savons que votre temps est précieux, nous vous proposons de suivre nos formations à votre rythme grâce à la webdiffusion en différé.

Voici un aperçu de celles disponibles :

| Formations 2024-2025 | Durée de l'activité de formation | Date limite | Tarifs | Supplément format papier |
|--|----------------------------------|-----------------------|--------|--------------------------|
| Mise à jour en fiscalité : Applications pratiques pour les sociétés, les fiducies et les particuliers pour les comptables et autres professionnels de la fiscalité Sigle : MAJCPA2024 | 7 heures | Jusqu'au 31 mars 2025 | 475 \$ | 75 \$ - optionnel |
| Mise à jour en fiscalité : Applications pratiques pour les sociétés, les fiducies et les particuliers pour les planificateurs financiers, les conseillers en placement et les courtiers hypothécaires ou en assurance Sigle : MAJPF2024 | 4 heures | Jusqu'au 31 mars 2025 | 375 \$ | 75 \$ - optionnel |
| Formation de haut niveau sur la retraite Sigle : RETRAITE2024 | 4 heures | Jusqu'au 31 mars 2025 | 275 \$ | 50 \$ - optionnel |
| Mise à jour en TPS/TVH et TVQ, autres taxes et droits touchant les entreprises québécoises – récents développements et particularités Sigle : MAJTX2024 | 3.5 heures | Jusqu'au 30 juin 2025 | 349 \$ | 50 \$ - optionnel |
| NCECF : Mise à jour, applications, particularités et sommaire des choix en comptabilité et en présentation des états financiers Sigle : NCECF2024 | 7 heures | Jusqu'au 31 août 2025 | 449 \$ | 50 \$ - optionnel |
| NCOSBL : Mise à jour, applications, particularités et sommaire des choix en comptabilité et en présentation des états financiers Sigle : NCOSBL2024 | 7 heures | Jusqu'au 31 août 2025 | 449 \$ | 50 \$ - optionnel |
| Meilleures pratiques de la fonction finance dans le contexte actuel Sigle : MPFFCA2024 | Jusqu'à 2 heures | Jusqu'au 31 août 2025 | 125 \$ | s. o. |
| Mise à jour et meilleures pratiques en financement et relations avec vos actionnaires – créanciers – banquiers en rappel Sigle : MAJFIN2024 | 7 heures | Jusqu'au 31 août 2025 | 449 \$ | 50 \$ - optionnel |
| Mise à jour et meilleures pratiques en contexte de redressement et/ou insolvabilité en rappel Sigle : MAJRI2024 | 3.5 heures | Jusqu'au 31 août 2025 | 349 \$ | 50 \$ - optionnel |

Consultez le cqff.com pour la description complète de chacune des activités de formation.

Pour vous inscrire : portail.cqff.com

Une équipe dynamique pour vous servir à travers le Québec

Notre équipe a été formée afin de vous offrir un service à la hauteur de vos besoins et attentes. Au CQFF, le plus important, c'est vous! Notre service personnalisé fait en sorte que vous êtes précieux et méritez le meilleur de nos services.

Notre équipe comprend, en prime, toute la collaboration et le soutien du service de recherche fiscale de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, ainsi que quelques fiscalistes et chercheurs externes qui collaborent de façon ponctuelle à la préparation et à la rédaction de notre matériel de formation.



Natalie Hotte, D. Fisc. Pl. Fin., Fellow de l'Institut de planification financière
Cheffe de pratique – Gestion des risques et Savoirs en fiscalité



Mylène Goyette, CPA, D.E.S.S. fisc.
Cheffe de pratique – Programme de fiscalité



Daniel Benard
Directeur général



Martin Côté
Conseiller – Logistique, pédagogie et événements



Judith Dallaire
Responsable – Expérience client et opérations



Viviane Lemarcis
Coordonnatrice – Contenus



Kiri Aing
Coordonnatrice – Opérations et expérience client



Sylvie Savard
Assistante administrative



Joyce Beauvais
Assistante administrative

Coordonnées du CQFF inc.

Les Tours Triomphe

2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 300, Laval (Québec) H7T 2P6
Tél. : 514 333-3472 | Sans frais : 1 888 973-3472 | CQFF.com | formation@cqff.com

Coordonnées des endroits où sont données nos activités de formation en présentiel

Château Royal

3500, boul. du Souvenir
Laval (Québec) H7V 1X2
Tél. : 514 333-1000

Centre de formation DIX30

6000, boul. de Rome, bureau 210
Brossard (Québec) J4Y 0B6
Tél. : 450 676-1281

Hôtel Plaza Québec

3031, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 2M2
Tél. : 418 658-2727

Hôtel Escad Quartier DIX30

1020, rue du Lux
Brossard (Québec) J4Y 0L2
Tél. : 450 500-9156



CQFF

Fiscalité | Fonction finance